

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2018 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- MAUGIE Gilles- SCHAMME Capucine- FOURNIER Didier (pouvoir de NOVEL.D)- CHOLAT Claude- FOUCAULT Izabel- MARTIN Thierry- HUGONOT Christelle.

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

1° - Déclassement du bâtiment « Poste » :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bien communal cadastré sur les deux parcelles contiguës ZS 44 sis 2 rue de Maltaverne 73 390 CHATEAUNEUF et ZS 45 sis 4 rue de Maltaverne 73 390 CHATEAUNEUF était affecté à l'usage de Poste.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où la Poste a été déplacée dans le bâtiment de la mairie.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- Contre : 2 voix
- Pour : 8 voix

Constata la désaffectation du bien sis 2 et 4 rue de Maltaverne 73 390 CHATEAUNEUF

Décide du déclassement du bien sis 2 et 4 rue de Maltaverne 73 390 CHATEAUNEUF du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2°- Renouvellement contrat agent entretien :

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux et de la location de la salle des fêtes .Le temps de travail est de 3h30 hebdomadaires et la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.(Adjoint technique échelle C1). Le Conseil Municipal

Décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 6 mois.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

3°- Subvention aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :
 - Société de chasse de Châteauneuf : 765 €
 - Handball club de Chamoux : 30 € x 3 adhérents mineurs habitant la commune : 90 €

4°- Garantie emprunt OPAC :

L'Office Public Aménagement Construction a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti par la Commune de Châteauneuf d'un montant de 244 244.43 €. Ce réaménagement porte sur la durée du prêt qui est ainsi prolongée de 10 ans soit une échéance en 2037 pour le prêt en question.

Le Conseil Municipal, garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'OPAC auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé jusqu'à complet remboursement des sommes dues.

Questions diverses :

- Une convention de mise à disposition gratuite de la salle communale aux associations suivantes sera signée : chorale les Castel neuves voix, la Band'à Rioule.
- Point sur les travaux : les travaux d'enrobé de la route de Tardevel sont commandés ils ont été confiés à l'entreprise Eurovia.
Demande de devis en cours pour le changement des rideaux de la salle communale.

Fait à Châteauneuf, le 26/09/2018
Le Maire,
H. CARREL

